

Signature à Rabat d'un contrat-programme entre le gouvernement et le secteur des assurances

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 13-05-2011 22:01:28

Le gouvernement et le secteur des assurances ont renforcé leur partenariat par la signature, jeudi à Rabat, d'un contrat-programme pour la période 2011-2015.

Le Premier ministre, Abbas El Fassi, qui a présidé la cérémonie de signature en présence du ministre d'Etat, Mohamed El Yazghi, a indiqué que ce contrat-programme traduit la priorité accordée par le gouvernement au partenariat public-privé, ajoutant que cette démarche partenariale dans la gouvernance économique garantit la mobilisation et l'adhésion de tous pour la mise en OEuvre des mesures prévues par cet accord.

Le secteur des assurances, qui joue un rôle central dans la protection de l'économie et la garantie de la sécurité des personnes, a connu ces dernières années des changements rapides aussi bien sur le plan de son chiffre d'affaires, qui a atteint 21 milliards de dirhams (MMDH), que sur ceux de la qualité de ses prestations de service, de la diversité des intervenants et des défis qui sont de nature à impacter son développement, a-t-il précisé.

Le Premier ministre a salué le rôle du secteur dans la mobilisation de l'épargne et son orientation vers le marché financier, ajoutant que les placements nets alloués aux opérations d'assurances ont atteint au terme de 2010 plus de 105 MMDH, ce qui permet de financer directement les activités commerciales et d'OEavoir des répercussions positives sur les grands secteurs économiques du Royaume.

Ce contrat-programme permet aux secteurs des assurances de s'acquitter convenablement de ses missions économiques et sociales, a souligné M. El Fassi qui a fait part de la détermination du gouvernement à OEuvrer inlassablement pour traduire dans les faits ses différentes clauses.

Pour sa part, le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar, a salué l'esprit constructif des opérateurs du secteur et le climat de partenariat fructueux qui ont marqué les différentes étapes d'élaboration de ce contrat-programme, mettant l'accent sur la volonté commune du gouvernement et des opérateurs privés pour la mise à niveau du secteur des assurances et l'amélioration de son chiffre d'affaires pour en faire un outil au service du développement économique et social du Royaume.

Cet accord permet de développer le secteur des assurances, qui est appelé à améliorer ses capacités compétitives pour accompagner le processus de développement du Maroc en tant que centre financier régional et une économie ouverte, a indiqué M. Mezouar.

De leurs côtés, les présidents de la Fédération marocaines des sociétés d'assurances et de réassurance (FMSAR), Mohamed Hassan Bensaleh, et de la Fédération Nationale des Agents et Courtiers d'Assurance au Maroc, Mohamed Berrada, ont salué le soutien et les efforts déployés par

le gouvernement pour développer le secteur des assurances.

Le Contrat-programme entre le gouvernement et le secteur des assurances prévoit plusieurs mesures qui visent à protéger les personnes et leurs biens à travers l'amélioration de la couverture (maladies, retraite), essentiellement pour les employés du secteur privé et les professionnels, dont les agriculteurs, et à améliorer la contribution du secteur aux efforts de prévention contre les accidents, aussi bien pour les usagers de la route que pour les entreprises.

L'accord vise également le financement de l'accélération de la croissance économique et sociale du Royaume à travers la mobilisation de l'épargne, l'accompagnement des priorités du développement, la contribution au rayonnement économique du pays, l'adoption progressive des normes internationales en vigueur dans le domaine de l'assurance et le développement d'un secteur qui reste encore fragile sur le plan technique.

Il ambitionne de développer le secteur en améliorant la qualité de ses prestations, notamment dans les domaines de la santé et des accidents de travail, son image et sa couverture et en consacrant la culture des assurances auprès de larges franges de la société marocaine.

Les principaux objectifs de ce contrat-programme visent à améliorer la couverture dans le domaine de la santé pour atteindre 90 % des bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire et 50 % des bénéficiaires de l'assurance médicale des métiers indépendants, augmenter de 50 % le taux d'assurance sur les accidents de travail et atteindre 100 % pour la couverture contre les catastrophes naturelles, a précisé le directeur des Assurances et de la Prévoyance sociale au ministère de l'Economie et des Finances.

Il a ajouté que le contrat-programme a également pour but de secourir plus de 10.000 personnes (2.400 contre les accidents de la route et 8000 contre les accidents de travail), et de créer 5.000 emplois directs et 50.000 indirects, a-t-il souligné, estimant que les facteurs de réussite de cet accord résident dans la création d'une instance de gouvernance, d'une commission d'orientation et d'une autre de suivi et l'adoption de plans d'action et d'un agenda précis.

Le Contrat-programme entre le gouvernement et le secteur des assurances a été signé par les ministres de la Justice, de l'Economie et des Finances, de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'espace, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies, et de la Santé, ainsi que par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, le secrétaire général du ministère de l'Equipement et des Transports, et les présidents de la FMSAR et de la FNACAM.

MAP